



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15/12/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°13-mandat-special-VI

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

**I - Exposés des motifs**

La remise du label Ville Internet aura lieu en 2023, à Albi, les 2 et 3 février.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour valider l’octroi d’un mandat spécial pour se rendre à la remise de ce label 2023 pour :

- Françoise LEBEAU, 2<sup>ème</sup> adjointe,

La prise en charge des frais sera conforme à la délibération sur le remboursement des frais des élus.

**II - Considérants et références juridiques**

VU l’article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 septembre 2021, sur le remboursement des frais aux élus,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

*ABSTENTION(S) :*

*Ne participe(nt) pas au vote : Madame LEBEAU Françoise*

**DÉCIDER** : l’octroi d’un mandat spécial au déplacement à la remise du label Ville Internet, les 2 et 3 février 2023, pour Mme LEBEAU Françoise, 2<sup>ème</sup> adjointe.

**DÉCIDER** : la prise en charge des frais occasionnés conformément à la délibération du 27 septembre 2021. A titre exceptionnel, le paiement de l’hébergement et du transport pourra se faire directement auprès des fournisseurs.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Lise PLA-

Mme Pascale Luguet

Accusé de réception en préfecture  
047-214700312-20221215-lmc1DIV2262013-DE  
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2022  
Date de réception en préfecture : 19/12/2022

**DIV N° 2022-82-013**

Rapporteur : **Madame Lise PLA-RODRIGUEZ**

RODRIGUEZ